**COUR DU BANC DU ROI**

**Centre de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

ENTRE :

demandeur

– et –

défendeur

**ORDONNANCE ET AVIS D’AUDIENCE**

SACHEZ que la requête présentée par   en annulation de la

*(nom de la partie)*

décision du juge ou de l’auxiliaire de la justice rendue le   a été entendue

*(jour/mois/année)*

aujourd’hui en présence :

□ du demandeur

□ du défendeur

et que la requête a été :

* rejetée. La décision du juge ou de l’auxiliaire de la justice datée du

*(jour/mois/année)*

demeure en vigueur et peut être exécutée de la même façon qu’un jugement du tribunal.

* accueillie. La décision du juge ou de l’auxiliaire de la justice datée du

*(jour/mois/année)*

est annulée et elle devient caduque.

□ La nouvelle date d’audition de la présente demande est fixée au  ,

*(jour/mois/année)*

à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ heures, à (au) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, au Manitoba.

*(adresse du tribunal)*

OU

□ Le défendeur doit déposer une défense (formule 76D) au plus tard le  .

*(jour/mois/année)*

La nouvelle date d’audition de la présente demande est fixée au  ,

*(jour/mois/année)*

à  \_\_\_\_\_\_ heures, à (au)  , au Manitoba.

*(adresse du tribunal)*

Date Juge/registraire adjoint